

Informations de base

2012/0242(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Règlement

Contrôle prudentiel des établissements de crédit: missions spécifiques confiées à la Banque centrale européenne (BCE)

Voir aussi [2012/0244\(COD\)](#)

Subject

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

5.10.01 Convergence des politiques économiques, déficit public, taux d'intérêt

5.20.01 Coordination des politiques monétaires, Institut monétaire européen (IME), Union économique et monétaire (UEM)

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro

5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC

Procédure terminée